

Calculer les frais kilométriques pour une association

Au sein d'une association, le barème de remboursement des frais kilométriques est applicable aussi bien pour les bénévoles que pour les salariés.

Comme le cas des véhicules personnels dans une entreprise, le [barème des frais pour une association](#) prend en compte la puissance du véhicule utilisé et le nombre de kilomètres parcourus. Le barème est fixé chaque année et comprend différentes catégories : automobiles, cyclomoteurs et motos.

Pour les automobiles

Puissance administrative du véhicule	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
Moins de 3 CV	Distance x 0,529	(Distance x 0,316) + 1 065	Distance x 0,37
4 CV	Distance x 0,606	(Distance x 0,340) + 1 330	Distance x 0,407
5 CV	Distance x 0,636	(Distance x 0,357) + 1 395	Distance x 0,427
6 CV	Distance x 0,665	(Distance x 0,374) + 1 457	Distance x 0,447
Plus de 7 CV	Distance x 0,697	(Distance x 0,394) + 1 515	Distance x 0,470

Le montant des frais de déplacement est majoré de 20 % pour les véhicules électriques.